

Séminaire transition énergétique

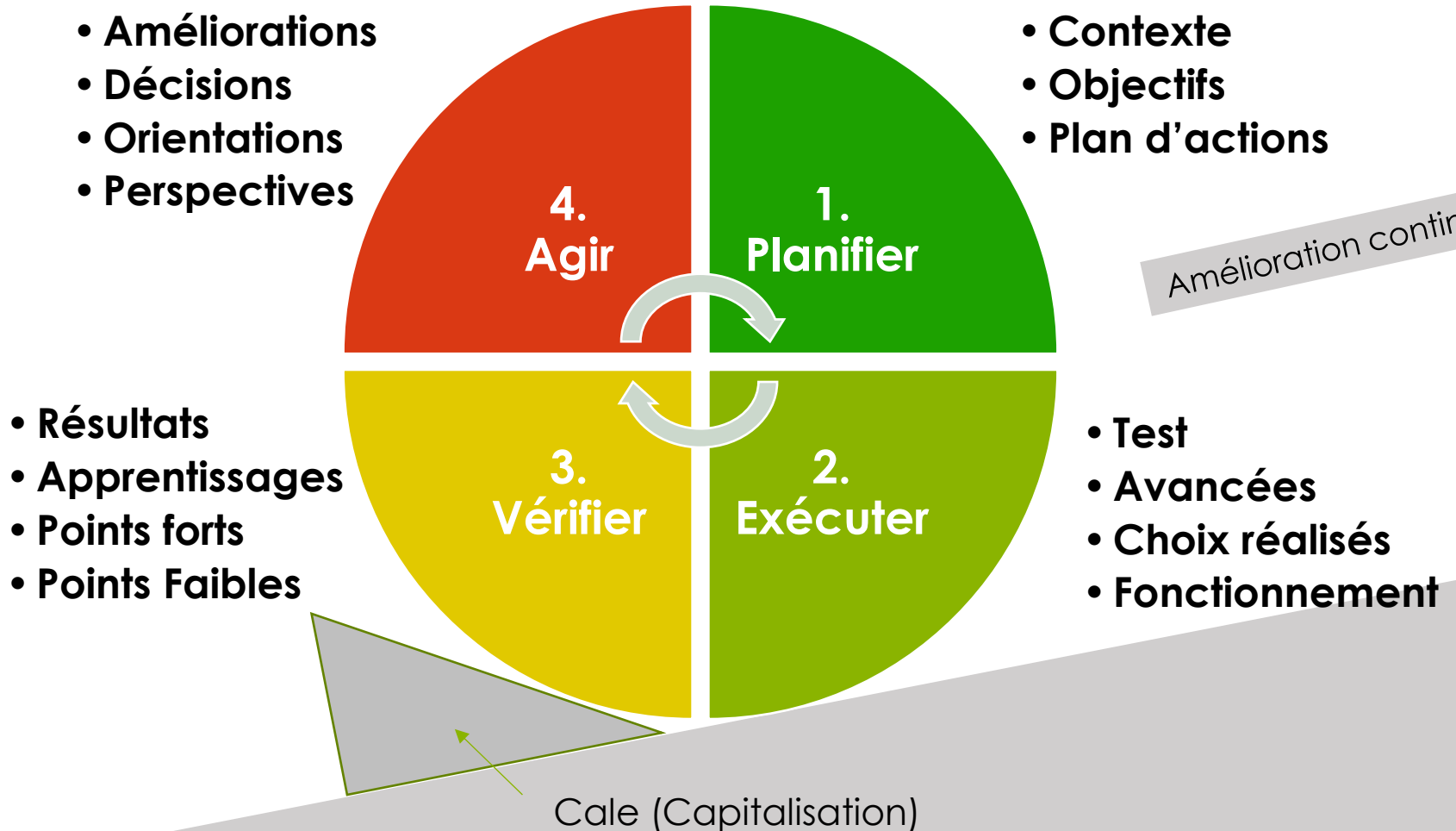
- État des lieux et facteurs de réussite -

Lundi 14/11/2016

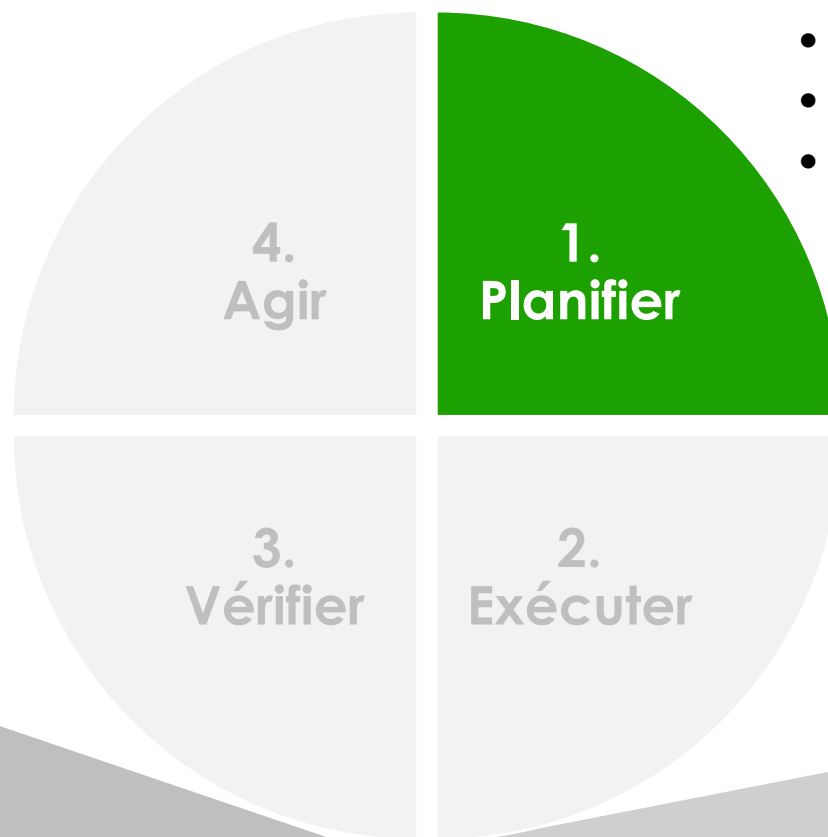
Préfecture de Région



Sommaire



1. Rappel



- Contexte
- Cible
- Objectifs



Contexte



Un dispositif conçu à l'échelle du département et coordonné par MVE, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Est parisien

Avec le soutien de l'ADEME, la Région Ile-de-France, le département de la Seine-Saint-Denis et les EPT du 93

En partenariat avec

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat Plaine Commune

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Paris Terres d'Envol

Le CAH, la CMA 93

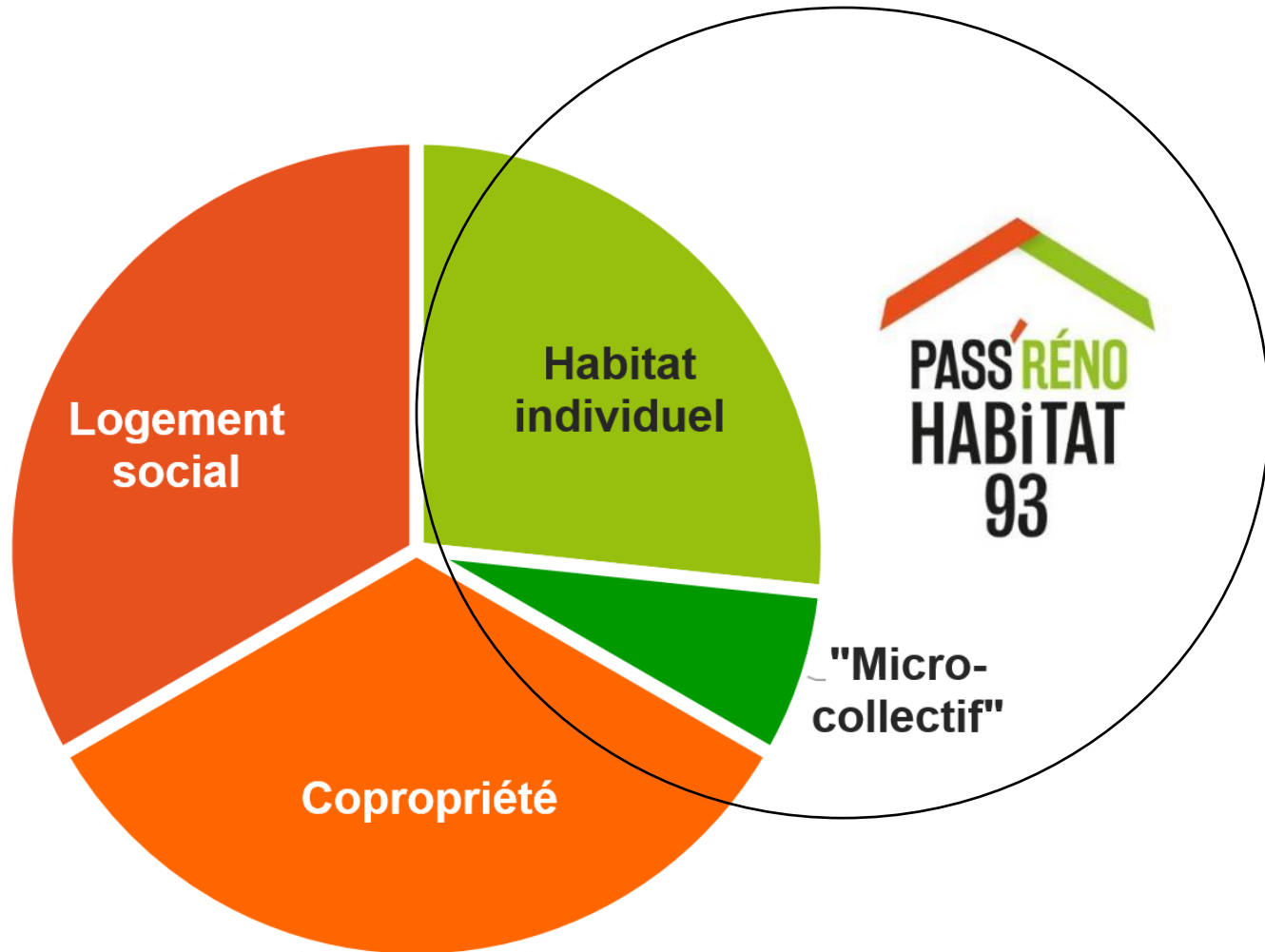
La DRIHL – ANAH 93 et le CAUE 93



Porteurs du projet



Carte des territoires des ALEC en Seine-Saint-Denis



Objectifs



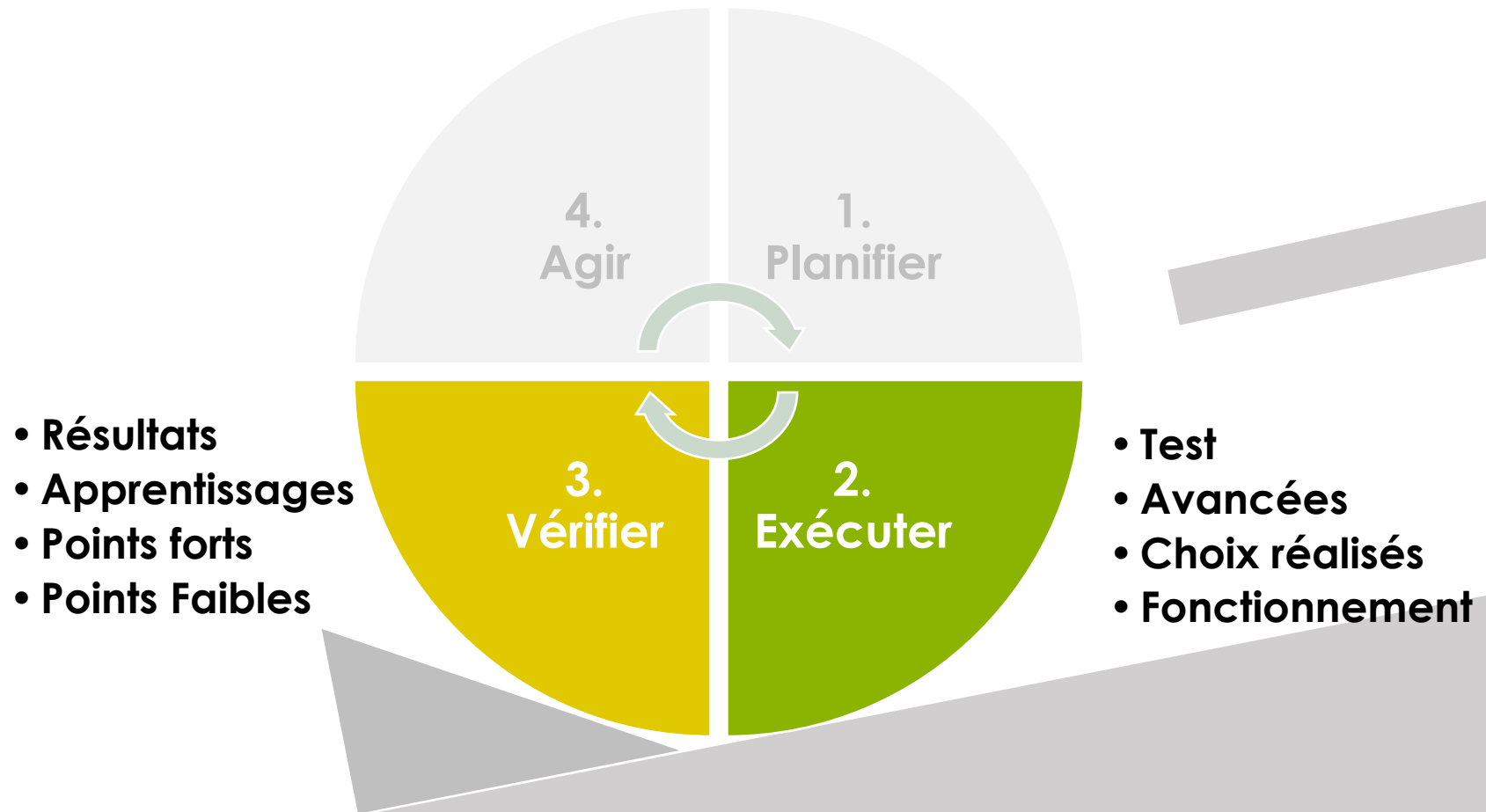
Agir en miroir sur deux publics-cibles

3 volets prioritaires :

- Mise en place d'un portail web
- Mise en place de l'accompagnement des particuliers
- Mise en place du réseau des professionnels

2. Les réalisations

3. les premiers enseignements



La mobilisation des particuliers

Bilan intermédiaire



Objectifs 30 « bêta-testeurs »

+ 2000 contacts PRIS

760 particuliers identifiés

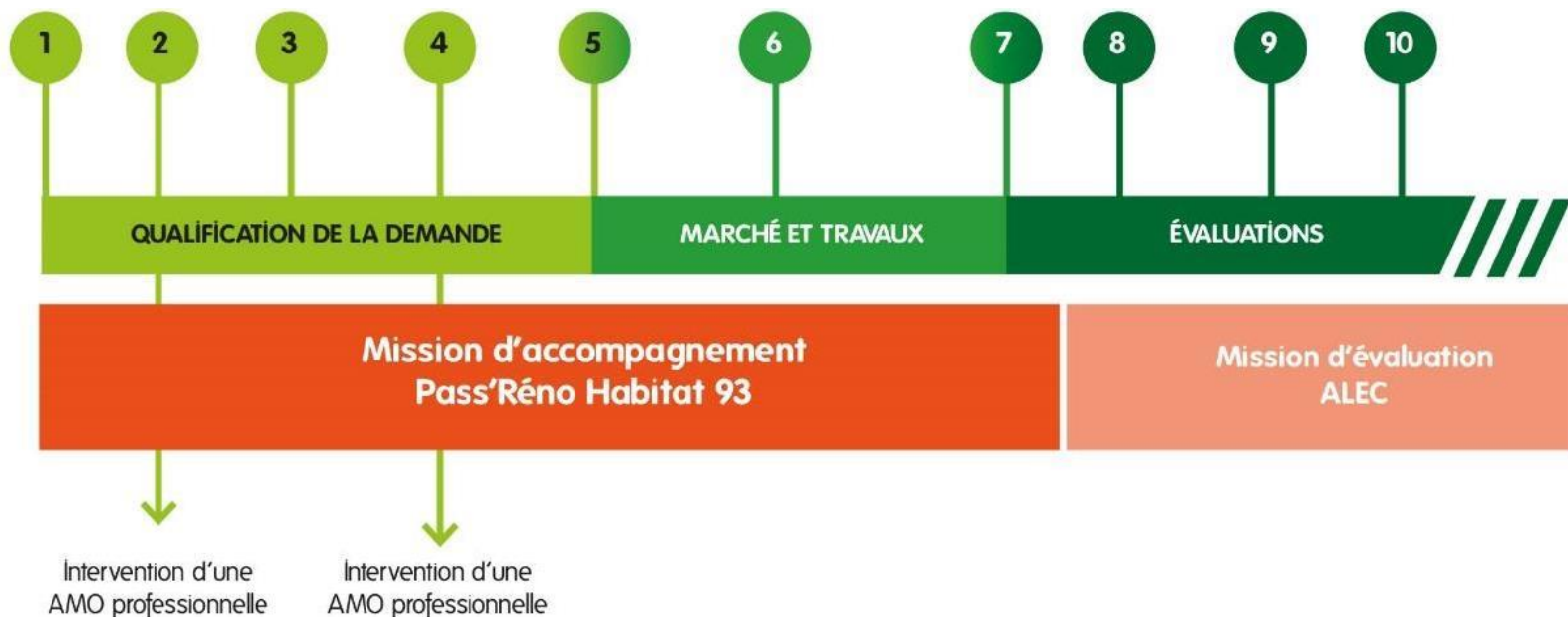
40 particuliers motivés

22 visites à domicile réalisées

8 à venir

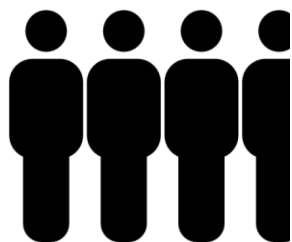
13 mises en relation avec des professionnels

7 chantiers terminés à ce jour

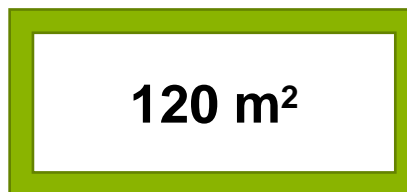


Typologie des bêta-testeurs

Logement moyen :



3,7 habitants

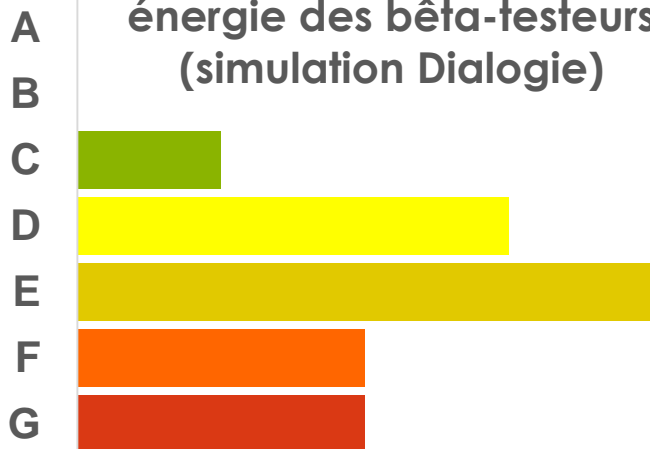


85 – 220 m²



1/4 éligibles aux aides
de l'ANAH modestes

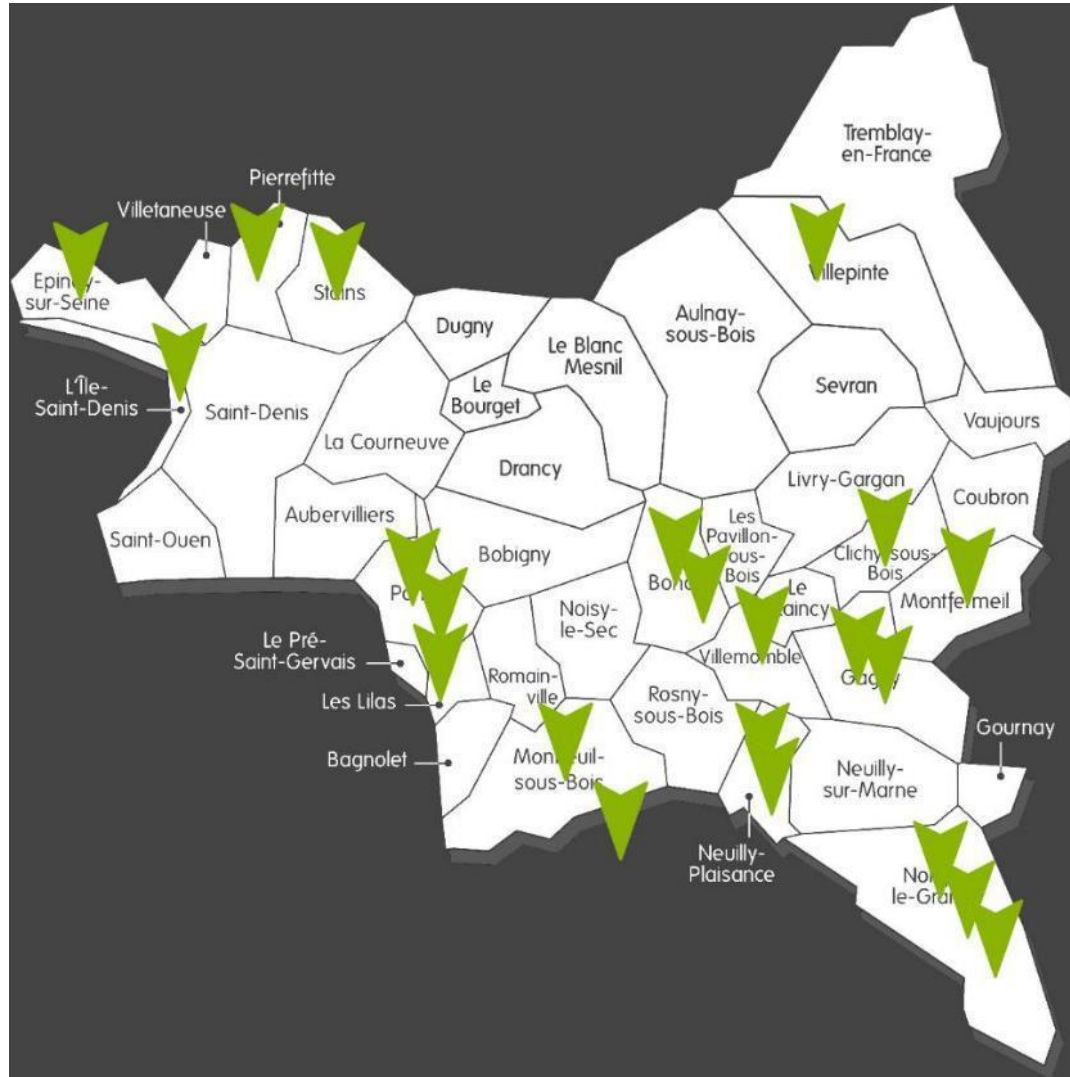
Répartition des étiquettes
énergie des bêta-testeurs
(simulation Dialogie)



Gain énergétique
moyen simulé

- 25 % scénario 1
- 40 % scénario 2

Mobilisation des particuliers



Accompagnement des Particuliers : quels enseignements ?



1. Nécessaire harmonisation des méthodologies des conseillers Info→Energie (PRIS)
2. Lorsque la chaîne d'acteurs est trop lente, on perd le particulier
3. Plutôt bonne acceptation / bonne compréhension du dispositif par les particuliers
4. Point de vigilance : quelle(s) communication(s) aux particuliers dans la perspective d'un guichet unique ?
5. Nécessaire identification de la plateforme en tant que service public de l'efficacité énergétique
6. Quels coûts pour le particulier ?

La mobilisation des professionnels

Réseau des professionnels



2 campagnes de communication :

- Juillet et Septembre 2015 : **300 entreprises** RGE en Seine-Saint-Denis à l'époque (act. ~ 460)
- Mai 2016 : **1800 entreprises** RGE à 50 km à la ronde

Une première réunion d'échanges avec les pros en juin 2016 :

Objectifs : présenter la plateforme, son fonctionnement, construire le dispositif avec eux

- Retours : Les entreprises en redemandent, et notamment sur l'animation de réseau / « dispositif sécurisant » / « quelle suite après 2017 ? » /
- Certaines regrettent que l'aspect écologique des matériaux ne soit pas pris en compte

Une seconde opération en partenariat avec la Halle de Pantin : **le Foodtruck de la Réno** – Jeudi 6 octobre 2016

Fonctionnement coté pro

CHARTRE D'AFFILIATION



Pour une rénovation énergétique réussie en Seine-Saint-Denis

Entreprises et artisans opérant en Seine-Saint-Denis ayant obtenu la mention RGE

En vigueur au 1^{er} avril 2016

Préambule

Pass'Réno Habitat 93 est la plateforme de la rénovation énergétique de la Seine-Saint-Denis, projet conçu et coordonné par MVE, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Est parisien, coordinateur départemental du Point Rénovation Info-Service de la Seine-Saint-Denis.

Cette charte est conclue entre MVE et l'Affilié-e en vue d'assurer sur le territoire de la Seine-Saint-Denis le bon fonctionnement de Pass'Réno Habitat 93, nouveau service d'accompagnement des particuliers dans le projet de rénovation énergétique de leur logement.

Pass'Réno Habitat 93 vise à faciliter les démarches des particuliers propriétaires occupants ou bailleurs en habitat individuel et micro-collectif, dans toutes les étapes de leur projet de rénovation, en favorisant la mise en relation avec des professionnels de confiance et de qualité.

Il est rappelé que MVE n'a pas vocation à s'immiscer dans la relation commerciale et contractuelle établie entre l'Affilié-e et son-sa client-e et notamment sur les prix proposés par l'Affilié-e. La mission de MVE n'est pas de contrôler ou garantir les prestations convenues et n'interviendra pas en cas de précontentieux ou de contentieux. En conséquence MVE ne peut être tenu responsable de tout différend intervenant suite à la mise en relation, notamment pour les cas de non-respect des termes de la convention liant l'Affilié-e et son-sa client-e.

Contactez-nous

www.passrenohabitat93.fr
01 42 87 13 55
pro@passrenohabitat93.fr

Pass'Réno Habitat 93 est un projet soutenu par :



Termes de la présente charte d'affiliation

Pour devenir Affilié-e, l'entreprise s'engage à respecter les conditions suivantes :

- Détenir une mention RGE « Reconnu Garant de l'Environnement » en cours de validité. Il est recommandé de joindre systématiquement le certificat RGE aux devis transmis aux particuliers ;
- Autoriser MVE à référencer votre entreprise dans l'annuaire en ligne et visible par les particuliers ayant rejoint le dispositif ;
- Avoir des pratiques commerciales transparentes, se présenter comme Affilié-e et non comme prestataire ou mandataire Pass'Réno Habitat 93 ;
- Soumettre des devis et des factures détaillés, conformes aux demandes du particulier basées sur les conclusions du diagnostic préalable de rénovation énergétique Pass'Réno Habitat 93 ;
- Soumettre des devis et des factures détaillés répondant aux exigences nécessaires à l'obtention des aides financières en rénovation énergétique identifiées par le particulier ;
- Signifier dans un délai de 5 jours ouvrés son intérêt ou non vis-à-vis de la demande du particulier et le cas échéant, proposer un devis dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de demande du particulier ;
- Réaliser la prestation en propre ou en co-traitance, ou dans la limite de recours à de la sous-traitance à 30% du montant du devis et le cas échéant, la sous-traitance doit être déclarée. Si les travaux effectués nécessitent une mention RGE, les co-traitants et/ou sous-traitants doivent également être titulaire d'une mention RGE sur la catégorie de travaux effectués ;
- Réaliser tous les travaux dans les règles de l'art, en respectant en particulier les DTU et AVis techniques. La performance des équipements et des matériaux mis en œuvre devra être conforme aux exigences requises pour l'attribution des aides ;
- Ne pas valoriser les certificats d'économie d'énergie (CEE) du fait de la valorisation par la plateforme ;
- Accepter que MVE contrôle le bon respect de la présente charte d'affiliation. En cas de manquement effectif aux engagements mentionnés dans la présente charte, MVE se réserve le droit de mettre en place une procédure contradictoire afin d'amener chacune des parties à discuter l'abandon des faits.

Je soussigné(e) :

agissant pour le compte de l'entreprise :

en ma qualité de :

- reconnais avoir pris connaissance et accepte de respecter les engagements cités ci-dessus pour devenir Affilié-e Pass'Réno Habitat 93.
- autorise MVE à publier les informations renseignées¹

Le (date) :

à (lieu) :

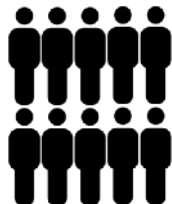
Signature

La charte est à retourner, signée, par mail : pro@passrenohabitat93.fr
ou par courrier : ALEC MVE, 12 bd Rouget de Lisle, 93100 Montreuil

¹ Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers, et aux libertés, sous réserve de la seule justification de leur identité.
- le titre exact des données personnelles (nom, prénom et nom de famille) et du support de la présente charte d'affiliation, à tout moment, et sans qu'il ne soit exigé de justifier d'un quelconque motif, dans le délai de 15 jours à compter de la date de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978.
- le contenu de ces données personnelles et leur utilisation, à tout moment, sans justification, dans le délai de 15 jours à compter de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, et d'indiquer quelles sont les personnes ou les entités auxquelles ces données sont communiquées, diffusées, ou prêtées.
De plus, il est précisé que les données personnelles ne sont collectées, traitées et diffusées que dans le cadre de la présente charte d'affiliation, et que les données personnelles ne sont collectées, traitées et diffusées que dans le cadre de la présente charte d'affiliation, et que les données personnelles ne sont collectées, traitées et diffusées que dans le cadre de la présente charte d'affiliation.

65 retours de professionnels
Dont 41 signataires de la charte

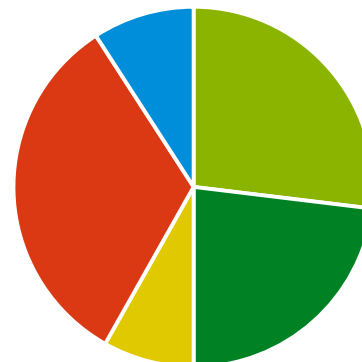
Typologie des entreprises référencées



Effectifs : 10
Créée en 2003

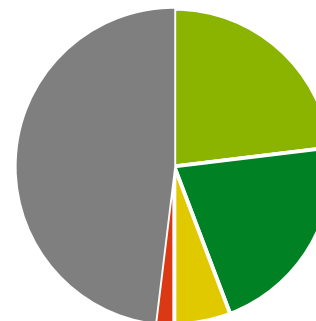
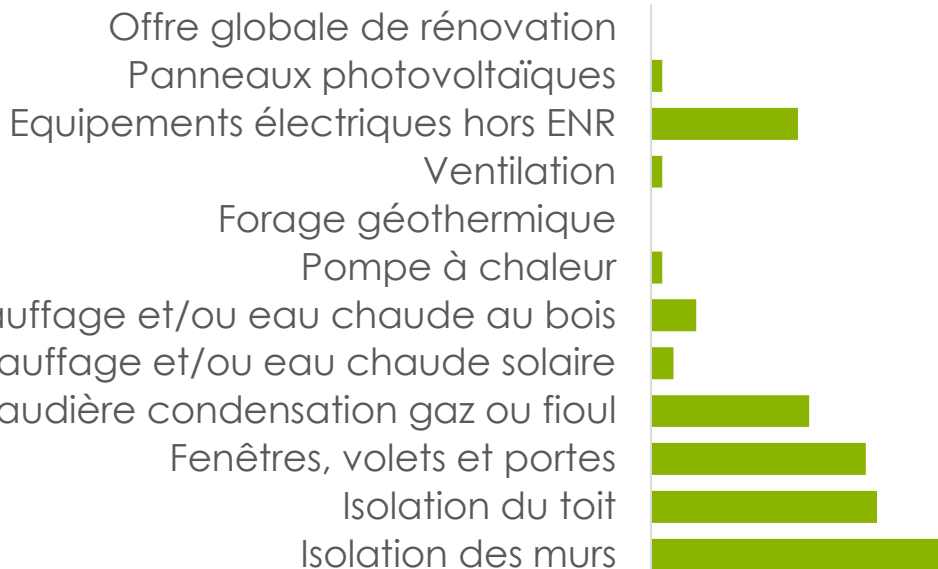
0.4

taux de sinistralité
/moy. nationale

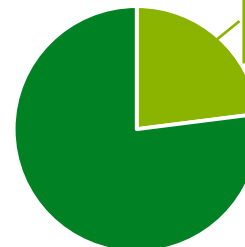


- Murs
- Toit
- Ouvertures
- Chauffage ECS
- Ventilation

Catégories RGE



- CAPEB
- FFB
- CAPEB, FFB
- Scop BTP
- Sans OP




20% en probatoire

En moyenne, 2 catégories RGE par entreprises

Accompagnement des Pros : quels enseignements ?

- RGE

- règles du jeu difficilement identifiables, parfois non-écrite
- +120 000 formés FEEBat \leftrightarrow 50 000 RGE ?
- Adéquation entre prestations proposées et la cible des aides ?
Ex : entreprise RGE en marché public, neuf, lycée, musée..
- Retour d'artisans : « RGE, efface les qualifications préexistantes » 
- Confusion sur les domaines de travaux
- Confusion sur l'attribution par SIRET
 - Risques : Usurpation de marque et tromperie pour le consommateur

300



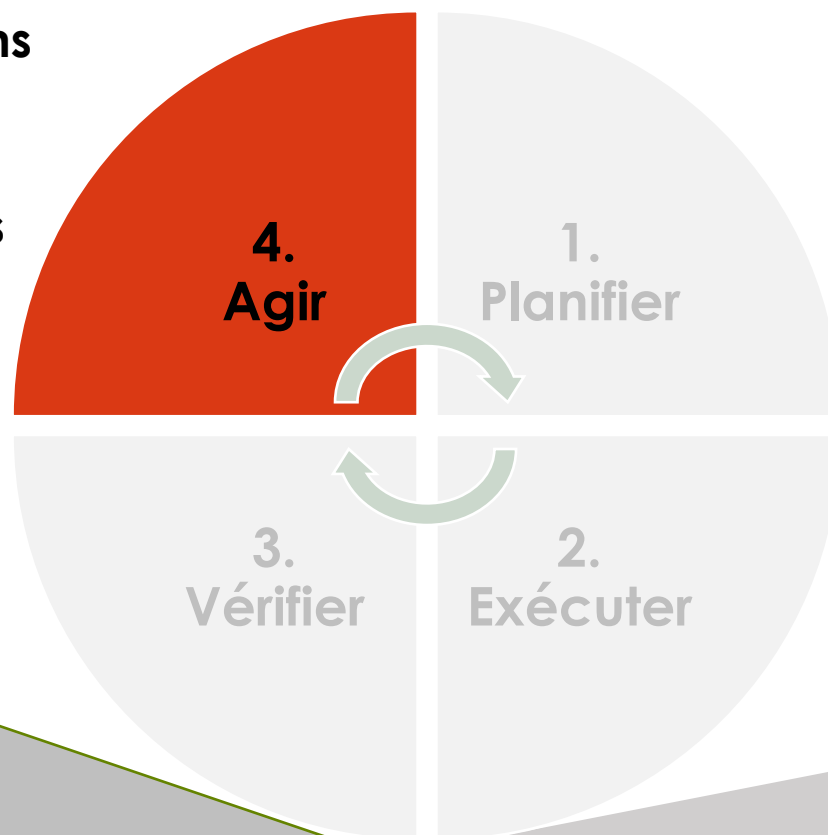
12

- Quels critères objectifs de référencement ?

- Retour d'artisans : Demande de conditions plus strictes encore.
ex : « Prendre en compte l'indice de sinistralité par rapport au chiffre d'affaires »
- Périmètre trop « large » / trop « exclusif »
= Risque de litiges

4. Orientations et perspectives

- Améliorations
- Décisions
- Orientations
- Perspectives



Orientations et perspectives



- Comment les collectivités se saisissent de l'outil et le pérennisent au-delà de 2017 ?
- Comment le secteur privé se saisit-il du service public de l'efficacité énergétique
- Quelle structure et quelle gouvernance ?

Quel(s) modèle(s) économique(s) ?



L'avenir
est-il
dans :

- Le champs concurrentiel ?
- En tant que service public de la rénovation énergétique ?
- Un mix des deux ?

Pour quelles
missions ?

- L'animation territoriale ?
- La formation aux entreprises ?
- La prestation de services ? AMO ?
- Le rôle d'apporteur d'affaires ?

Quel modèle juridique ?

Les points
cruciaux

- Quelles sont les relations contractuelles possibles entre les diverses parties prenantes et Pass'Réno Habitat 93 ?
 - PRH93 – Particuliers
 - PRH93 – Artisans – distributeurs – énergéticiens
 - PRH93 – Prestataire externe (Architecte, Bureau d'étude, secteur bancaire)
- Risque juridique de requalification de l'activité ?
- Risque de responsabilité ?